

Communiqué de presse
de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Vienne, le 6 décembre 2017

Près d'une décennie plus tard, la lutte contre la haine et la discrimination à l'encontre des minorités ne porte toujours pas ses fruits

La haine, l'intolérance et la discrimination, toujours largement répandues dans l'Union européenne, menacent de marginalisation et d'aliénation de nombreuses personnes issues de minorités, qui sont pourtant très attachées à leur pays d'accueil et font confiance à ses institutions. Tels sont les résultats de l'enquête de grande envergure reconduite par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

« Il y a près de 10 ans, nous signalions la présence, à grande échelle, de discrimination ethnique et de haine. Aujourd'hui, ces nouveaux résultats révèlent que nos législations et nos politiques actuelles ne protègent pas de manière appropriée les individus censés bénéficier de cette protection », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA.

« Chaque nouvel acte de haine et de discrimination vient un peu plus éroder la cohésion sociale et crée des inégalités qui affligent des générations entières et alimentent une aliénation qui finira peut-être par engendrer des conséquences désastreuses. »

Le [rapport sur les principaux résultats de la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination \(EU-MIDIS II\)](#) met en lumière la nécessité de mettre en place des mesures spécifiques renforcées afin d'offrir une protection juridique contre la discrimination, accompagnée de sanctions efficaces. En outre, puisque 88 % des actes de discrimination ethnique, 90 % du harcèlement motivé par la haine et 72 % des violences motivées par la haine n'ont pas fait l'objet d'une plainte, il est nécessaire de renforcer le travail de sensibilisation afin d'encourager les victimes à signaler les incidents qui surviennent. Par ailleurs, les forces de l'ordre et les organismes de promotion de l'égalité doivent disposer des outils appropriés pour traiter ces signalements de manière efficace.

Voici quelques-unes des principales conclusions de l'enquête :

- En Belgique, 43 % des immigrés et descendants d'immigrés d'Afrique du Nord et 30 % des immigrés et descendants d'immigrés de Turquie interrogés ont été victimes de discrimination au cours des cinq dernières années – sur la même période et dans les pays de l'enquête concernés, les taux de ces groupes équivalent à 45 % et 34 % respectivement. Les taux de discrimination étaient les plus élevés lors de la recherche d'emploi des immigrés et descendants d'immigrés d'Afrique du Nord (42 %) et des immigrés et descendants d'immigrés de Turquie (33 %).
- 38 % des répondants de première et deuxième génération d'immigrés d'Afrique du Nord et 16 % des répondants de première et deuxième génération d'immigrés de Turquie interrogés en Belgique ont été victimes de harcèlement motivé par la haine au cours de l'année passée – sur la même période et dans les pays de l'enquête concernés, les taux de ces groupes équivalent à 29 % et 23 % respectivement.
- Le taux de répondants de première et deuxième génération d'immigrés de Turquie (53 %) et d'Afrique du Nord (64 %) ayant obtenu au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est inférieur à celui de l'ensemble de la population (72 %), ce qui réduit leurs opportunités sur le marché du travail.

Les résultats de l'enquête indiquent également un niveau de confiance envers les institutions publiques supérieur au niveau de confiance global de la population, la

majorité des répondants étant fortement attachés à leur pays d'accueil. Par ailleurs, ils sont en grande partie ouverts aux autres groupes ethniques.

Toutefois, l'incidence de la discrimination, du harcèlement ou de la violence est également manifeste. Les personnes ayant été victimes de tels actes ont un niveau de confiance inférieur envers les institutions publiques et se sentent moins attachées à leur pays d'accueil.

Il s'agit de la deuxième enquête sur les minorités et la discrimination réalisée par l'Agence des droits fondamentaux. Cette enquête a porté sur les expériences de discrimination, de harcèlement, de contrôles de police et de connaissance des droits, ainsi que sur les indicateurs d'intégration, tels que le sentiment d'appartenance ainsi que le niveau de confiance envers les institutions publiques, et le niveau d'ouverture envers les autres groupes.

Pour un complément d'informations, veuillez consulter le [dossier de presse](#) ou contacter : media@fra.europa.eu / Tél. : +43 1 580 30 642.

Notes aux éditeurs :

- Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'une enquête réalisée à l'échelle de l'Union européenne à laquelle 25 500 personnes issues d'une minorité ethnique ou de l'immigration, y compris des personnes roms et des personnes issues de minorités russes, ont participé dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. Elle s'appuie sur la première enquête de ce type menée par la FRA en 2008.
- La FRA est l'organe indépendant de l'UE chargé d'apporter son assistance et son expertise en matière de droits fondamentaux à l'UE et à ses États membres.